mais la seconde quinzaine du mois ayant donné une perte qui dépasse 7 millions, l'augmentation sur les provisions budgétaires se trouve ramenée à 7,295,000 francs.

Voici, du reste, comment s'établissent les différences :

Augmentations

Enregistrement et timbre. . .	2 577.000
Douanes (moins les sucres) . .	272.000
Alcools et bières	2 175.000
Tabacs	1.557.000
Autres impôts indirects (moins les vins et les sucres) . . .	1.030.000
Postes et télégraphes	1.300.000
	8.921.000

Diminutions

Vins, cidres, poirés, hydromels.	514.000
Sucres	1.082.000
	1.596.000 fr.

Rapprochant les résultats du mois d'avril de ceux obtenus dans les mois de janvier, février et mars, le total des plus values acquises depuis le commencement de l'année se trouve porté à 40 millions et demi.

Or, comme à la fin du premier trimestre, il y avait déjà 127 millions de dépenses imprevues nécessitant l'ouverture d'une somme égale de crédits supplémentaires ou extraordinaires sur le présent exercice, on voit que les augmentations de produits sont loin de combler le deficit dont M. le ministre des finances lui même a fait l'aveu.

PETITES CHRONIQUES PARISIENNES

C'est le mois de mai.

Un fureteur a jadis fait un volume sous ce titre: *Le bien qu'on a dit des femmes*; puis un second volume sous cet autre titre: *Le mal qu'on a dit des femmes*.

Il serait aisé de donner un pendant en partie double à cette publication. Comme les femmes, en effet, le mois de mai a tour à tour été apothéosé et vilipendé par l'enthousiasme de ceux-ci, par le dénigrement de ceux là. Et ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'il a successivement mérité

Et ces excès d'honneur et ces indignités.

C'est l'indiscipliné de l'almanach.

Tantôt il justifie les dithyrambes des poètes, qui ont rimé en son honneur des kilometres d'alexandrins. Tantôt c'est un odieux fumiste dont les farces météorologiques déroutent, exaspèrent et ruinent. Il est le sourire et il est la grimace. Il est le renouveau enchanteur et il est la lune rousse. Il est le rayonnement et il est l'averse.

Toutefois, ne nous hâtons pas de lui jeter la pierre. Pensons à nos poutres avant de lui reprocher ses pailles.

Car, pour moi, ce baroque, capricieux, inconsequent, charmant, revoltant, poétique, barbotant, idéal, écœurant mois de mai, c'est le symbole le plus fidèle du caractère français. Dame! oui. Tâchons, — même quand l'amour-propre en peut souffrir, — de pratiquer le : *Connais-toi toi-même !*

Comme le mois de mai, le caractère français n'est-il pas un incomprehensible mélange de caresses et de bourrasques, de sentimentalite et de naturalisme, d'élans entrainants et de défaillances lamentables? Ça dépend des années.

Tantôt c'est le soleil, tantôt c'est le ciel sombre. Tantôt c'est la gloire, tantôt la défaite. Tantôt les jours rieurs, tantôt les jours moroses.

Donc je te pardonne tes caprices, ô mois de mai ! ils sont nôtres. Et c'est, je crois, ta versatilité qui a tant attiré les poètes. Girouettes eux-mêmes !

Espérons, ô mois de mai ! qu'en faveur de cet acquiescement, tu te montreras clément cette fois. Avril a bâclé déjà la moitié de ta besogne. Il s'est chargé de faire éclore tes fleurs, ouvrir tes bourgeons. Achève son œuvre et sois-nous de clémente humeur, mois des amours et des fluxions de poitrine !

Une attristante nouvelle a été mise en circulation cette semaine.

Delaunay est décidé à prendre sa retraite, absolument décidé et dans un an, ainsi qu'il l'a notifié au comité, il quittera la maison de Molière après trente-cinq années de bons et loyaux services. Delaunay aura donné ainsi le rare exemple d'un artiste dont la carrière entière n'aura été qu'un long printemps.

Des extraits de naissance ne signifient rien en pareil cas.

Ce papier officiel a beau prétendre que Delaunay a passé la cinquantaine, qu'il va même jusqu'à la soixantaine, jamais personne n'en a voulu rien croire.

Il y a de cela quelques années. On répétait une pièce d'un maître.

Le principal rôle, un ardent amoureux, fut dévolu à un artiste récemment sorti du Conservatoire et sur qui l'on fondait des espérances qui ne devaient pas se réaliser.

On ne tarda pas à s'apercevoir que le néophyte serait completement insuffisant. Aussi, à l'issue d'une répétition, l'auteur prit-il M. Perrin à Part :

— Cela ne peut continuer ainsi. Place aux jeunes! Faites demander Delaunay pour demain matin.

Et c'était justice de parler ainsi.

Jeune, Delaunay l'est plus que jamais. Vous l'avez vu dans le *Monde où l'on s'ennuie*. Quel feu ! Quel élan !

Faut-il le blâmer, cependant, de la résolution qu'il vient de prendre ?

— Au théâtre, disait il Théophile Gautier, il y a deux catégories d'artistes : ceux qu'on regrette de voir partir et ceux qu'on regrette de voir rester.

Delaunay tient à être classé parmi les premiers. Il peut être sûr que son vœu s'accomplira. En somme, ne vaut-il pas mieux que le public ait sur les lèvres le mot *déja* que le mot *encore* ?

Son rêve, à ce qu'il paraît, est de se retirer à la campagne, ou, du moins, à la demi-campagne, car c'est Versailles qu'il a choisi. Delaunay fut toujours un champêtre par goût. Il était allé loger dans les environs du bois de Boulogne, dont il était un des habitues les plus assidus.

Bientôt le bois de Boulogne ne suffit plus à ses goûts d'excursionniste intrépide. Il ne se passait guère de semaines sans qu'il prît le train. Il descendait à Viroflay, ou à Versailles même, et s'en revenait ensuite pédestrement, par la forêt de Meudon, à Paris, où les spectateurs qui, le soir, le voyaient entrer en scène ne se doutaient guère qu'il avait, dans la journée, avalé ses vingt kilomètres.

Au Conservatoire, son cours est et restera un des plus suivis, car il faut bien espérer qu'il ne se retirera pas tout à fait et qu'il continuera à enseigner l'art de bien dire, s'il ne le pratique plus.

Cet art là, il en connaissait toutes les subtilités. Il lui avait fallu vaincre d'abord la défectuosité d'un organe un peu nasillard. Mais qui s'en apercevait ?

Il mettait tant de fougue, tant de passion dans son débit, qu'on était conquis et subjugué.

— Jamais, écrivait un malicieux critique à son sujet, on n'aurait cru qu'un nez pût avoir tant de cœur.

Delaunay, s'il persiste dans ses projets de retraite anticipée, partira suivi d'un long cortège de regrets et de sympathies. Mais il est encore permis d'espérer que ce départ étant différé, il ne sera pas si tôt perdu pour l'art.

— Il y avait réception, lundi, chez Mme de X...

Il faut vous dire que Mme de X..., qui a double le cap de la quarantaine, a soin, autant que possible, de n'inviter que des beautés dont la maturité ne peut lui nuire par comparaison.

La collection était complète ce soir là. Tout une série de visages qui avaient rivalisé d'art

Pour réparer des ans l'irréparable outrage

Survient notre confrère B...

Il s'arrête surpris par ce bizarre assemblage. Et entre ses dents :

— Tiens ! encore un salon de peinture !

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Dans le scrutin sur la question de savoir si la Chambre passera à la discussion des articles de la proposition de loi de M. Alfred Naquet, relative au rétablissement du divorce, les votes des députés du Nord se sont répartis comme suit :

Ont voté pour :

MM. Giroud, Legrand (Pierre), Masure, Guillemin, Cirier, Girard, de Marcère, Bernard.

Ont voté contre :

MM. Bergerot, Legrand (Louis), des Rotours, Brame, Debuchy, Trystram, Outters, Screpel, Plichon.

N'a pas pris part au vote :

M. Desmoutiers.

Dans le scrutin sur le passage à une deuxième délibération sur la proposition de M. Alfred Naquet, relative au rétablissement du divorce, les votes des députés du Nord se sont répartis comme suit :

Ont voté pour :

MM. Giroud, Desmoustiers, Legrand (Pierre), Masure, Guillemin, Cirier, Giroud, de Marcère, Bernard.

Ont voté contre :

MM. Bergerot, des Rotours, Brame, Debuchy, Trystram, Outters, Screpel, Plichon.

N'a pas pris part au vote comme ayant été retenu à la commission du budget :

M. Legrand (Louis).

Mgr Monnier a visité dimanche après-midi le Cercle catholique d'ouvriers de la rue des Fondeurs à Lille. Le Prélat a été reçu par le président du Cercle et par les membres du Comité de l'œuvre. La plupart des sociétaires étaient presents.

Répondant à une allocution du président, le coadjuteur de l'archevêque de Cambrai a rappelé quel intérêt considérable s'attache à l'œuvre des cercles: il a remercié ses auditeurs d'être venus en si grand nombre. Mgr Monnier a prolongé longtemps sa causerie; il a effleuré avec beaucoup de tact et d'humour certains sujets d'actualité et il a donné aux ouvriers d'utiles et de salutaires conseils. Mgr Monnier a fait en passant allusion à la croix de chevalier de Saint Grégoire le-Grand, que vient de recevoir M. Screpel-Chrétien, président de l'œuvre des cercles à Roubaix; l'éloge mérité qu'il a fait de notre honorable concitoyen, a été accueilli par des marques générales d'assentiment.

Au moment où le Prélat allait se retirer, l'assistance toute entière s'est agenouillée pour recevoir sa bénédiction.

A l'entrée et à la sortie de Mgr Monnier, la Société chorale du Cercle a fort bien enlevé divers chants chrétiens et patriotiques.

Le Cercle de la rue des Fondeurs conservera un long souvenir de cette visite épiscopale.

Dans une réunion qui a eu lieu samedi, mais à laquelle la presse catholique n'avait pas été invitée, M. Stéphane Wibaux, délégué par M. Jonglez de Ligne, a procédé à l'installation du nouveau président de l'œuvre du denier des écoles catholiques de Roubaix, M. Justin Ruffelet.

Une personne qui a assisté à cette réunion nous apprend que le produit des quêtes a atteint en cinq semaines la somme de QUATRE MILLE francs.

On nous assure que les membres du DENIER ont été reçus dimanche, à 11 heures 1/2, au presbytère de Notre Dame, par Monseigneur de Lydda, coadjuteur de Monseigneur l'archevêque de Cambrai.

Nous apprenons que M. Lefebvre du Prey, conseiller à la cour d'appel de Douai, vient d'être désigné pour présider la prochaine session d'assises du mois d'août.

Hier, vers quatre heures du soir, Paul Vandestienne, âgé de 8 ans, demeurant chez ses parents, rue de de la Vigne, cour Hugues, a été mordu par le chien de M. Henri L..., boulanger, rue de la Vigne. La blessure de l'enfant a été aussitôt cautérisée et le chien abattu.

Malgré les mesures prises par la police, de nombreux chiens circulent encore dans les rues de la ville. Nous rappelons aux propriétaires de ces animaux que tout chien non muni de collier sera ramassé, mis en fourrière et abattu au bout de cinq jours.

Encore une attaque nocturne.

La nuit dernière, vers une heure, l'agent Plomion faisait sa ronde de nuit dans la rue du Tilleul, lorsqu'il vit un homme allongé sur le trottoir. L'agent s'étant approché, et apprit que le malheureux s'appelait Raymond Vincent et venait d'être attaqué par deux individus qu'il ne connaissait pas et qui, après l'avoir roué de coups, avaient pris la fuite. L'agent reconduisit cet homme à son domicile, rue Beaurewaert, cour Delmard.

On a amené ce matin à la prison de Lille une jeune fille de 19 ans, Mlle D..., de Roubaix dont le père, fabricant de chicorée, serait en fuite. Elle serait inculpée d'avoir aidé son père à créer de fausses traites. On ajoute que D... en a mis en circulation pour une somme relativement considérable.

Le sieur Jean V..., âgé de 28 ans, peintre, demeurant rue des Longues-Haies, 257, n'attend pas le coucher du soleil pour faire ses libations.

Dans la matinée d'hier, sous prétexte *de tuer le ver*, il entra dans un estaminet et absorba tellement de petits verres de genièvre et de chopes, que le ver fut certainement tué. Malheureusement les vapeurs du liquide lui montèrent à la tête et V... commença à faire du bruit dans l'estaminet.

Son patron, M. X..., voulut intervenir, mais V..., qui entendait boire en paix, commença par le menacer de coups de poing et ne tarda pas à mettre sa menace à exécution. La police dût intervenir et c'est à grand peine qu'elle réussit à conduire au poste le tueur de vers, qui était avant tout un buveur de verres.

Plusieurs arrestations ont été opérées dans la journée d'hier. Léopold Verbeck, demeurant rue Beaurewart, pour ivresse; Louis Nivesse, 25 ans, tisserand, demeurant rue de la Chapelle-Carette, pour coups et ivresse : Noël Pavot, 21 ans, journalier, pour rixe et outrages envers les agents de la force publique ; Constant Royer, journalier, demeurant rue du chemin de fer, pour ivresse ; Baudry et L. Soiller, pour tapage et rixe sur la voie publique.

Un accident qui aurait pu avoir des suites funestes, a été heureusement empêché, grâce à la vigilance de M. Delabre, inspecteur des tramways.

Cet agent a trouvé, samedi soir, vers 10 heures, un homme ivre-mort, couché en travers de la voie, près de l'Eglise de Croix.

Procès-verbal a été dressé contre cet ivrogne, nommé Delvaf, qui aurait pu être écrasé quelques minutes plus tard par le train venant de Roubaix.

La ducasse de Neuville-en-Ferrain, a eu cette année beaucoup d'éclat. Elle a été du reste favorisée par un temps magnifique.

La foule des promeneurs était considérable, surtout dans la journée de dimanche. On peut l'évaluer à 5 ou 6.000 personnes. Les estaminets regorgeaient de consommateurs. Une bonne et franche gaîté régnait partout.

Un grand concours de pinsons a eu lieu à l'estaminet du *Faubourg*, tenu par M. J. B. Desmettre. Vingt-quatre concurrents étaient en présence.

Les récompenses ont été réparties de la manière suivante :

1er *prix* : M. Charles Vandenbercke, du Mont d'Halluin : son pinson a donné 746 coups
2e *prix* : M. Henri Violet, avec 574 coups
3e *prix* : M. Louis Leveugle, avec 497 coups
4e *prix* : un habitant de Béthune, avec 432 coups.

Il y avait 9 prix en totalité. Les cinq derniers étaient de moindre importance.

On s'est livré à d'autres jeux aussi très intéressants dans d'autres estaminets. Ils ont été en général très-courus.

La journée de lundi a été marquée par le grand concours de chant de coqs. Beaucoup d'amateurs étaient présents. La lutte, très chaude, a offert un attrait tout particulier.

De nombreux paris ont été engagés. Il y avait cent cinquante coqs de toute espèce et de toute taille inscrits pour prendre part au concours qui était des mieux organisé. C'était un Longchamp de coqs.

La commission se composait de MM. Emile Haquette, *président*, Louis Mullié, *secrétaire*, Charles Bouche, Carlos Delobel, Louis Dhal, André Wagnon, Bouvier, *membres*, Charles Deporter, *appariteur*.

Voici les noms des lauréats :

1er prix : M. Charles Leridan, 12 fr., son coq faisan a donné 181 coups, 2e *prix* : M. Louis Leveugle, 8 fr. avec un coq de Barbarie qui a donné 160 coups ; 3e *prix*, M. Francois Glorieux, 6 fr., coq de Barbarie, 141 coups ; 4e *prix* : M. André Wagnon, 5 fr., coq-faisan, 127 coups ; 5e *prix* : M. Henri Nuttens, 4 fr. coq-faisan, 123 coups; 6e *prix* M. Jules Welcomme, 3 fr. coq de Barbarie, 120 coups ; 7e *prix* : M. Henri Biscop, 2 fr. coq-faisan, 105 coups ; 8e *prix*, (ex-æquo), MM. Carlos Biscoq et Désiré Fleurin, coqs faisans, 1 fr., 101 coups.

Bas nombre, 9e *prix*, M. Louis Biscop, 1 fr., coq faisan, 1 coup ; 10e *prix*, M. Henri Dernch, coq commun, 1 coup.

Après la distribution des prix, une médaille a été décernée à M. Charles Loridant, premier Lauréat, comme souvenir de l'inauguration de ce genre de concours à Neuville.

Le concours a duré 2 heures. Il s'est terminé vers huit heures.

Nous terminerons notre compte-rendu sans parler du Labyrinthe au *Céleaire*. Pendant les deux jours de fête, il a fait les délices de bien des gens. Il est des mieux construits. Nous félicitons son propriétaire. La *Musique municipale* de Neuville s'est fait entendre plusieurs fois pendant la ducasse. Nous avons remarqué qu'elle faisait des progrès notables.

On nous rapporte le récit d'une lâche agression dont la rue de Renaix, à Tourcoing, aurait été le théâtre, dimanche soir.

Vers onze heures du soir, Joseph Lefebvre, âgé de 56 ans, bobineur, et son frère, âgé de 51 ans, demeurant rue de Wattrelos; sortaient d'un estaminet de cette rue, lorsqu'ils furent assaillis, sans motif aucun, par deux jeunes gens, avec une violence extraordinaire.

Joseph Lefebvre tomba inanimé sur le sol, le bras brisé. On dut le reconduire à son domicile. L'état de son frère n'était guère plus satisfaisant.

Les auteurs de cette sauvage attaque nocturne sont connus.

Ce sont deux rattacheurs, nommés Victor Desbonnets, âgé de 21 ans, et Charles Lemettre, âgé de 22 ans, demeurant au Clêne-Houplines.

Procès-verbal a été dressé.

Nous rapportions, il y quelques jours, l'arrestation d'un maçon, nommé Constantin Delemar. Nous apprenons aujourd'hui qu'il a été relaxé.

M. le Préfet vient d'adresser à MM. les maires et sous-préfets, une circulaire où nous lisons le recommandations suivantes, a l'adresse des établissements charitables :

Le Conseil général sera appelé, dans sa session d'août, à émettre ses propositions, en exécution de la loi du 1er août 1879, sur les secours à accorder, en 1880, par l'Etat, aux établissements de bienfaisance les plus necessiteux du département (*Bureaux de Bienfaisance, Hospices et Hôpitaux, Œuvres de Bienfaisance privée.*)

Les Commissions administratives des établissements interessés devront, à cet effet, me faire parvenir, *pour le 1er juin prochain, au plus tard*, leurs demandes de secours, directement pour l'arrondissement de Lille, et par l'intermédiaire de MM. les Sous-Préfets pour les autres arrondissements.

Les demandes seront accompagnées d'un état présentant les renseignements suivants :

1° Chiffre de la population de la commune ;
2° Nombre des indigents à secourir ;
3° Nombre des indigents secourus en 1881 ;
4° Secours sollicité ;
5° Ressources en revenus, dons, souscriptions, quêtes, etc.
6° Subvention accordée par l'Etat en 1881 ;
7° Subvention accordée par la commune ;
8° Total des ressources.

On devra produire, en outre, à l'appui de chaque demande, une copie du dernier compte administratif de l'établissement intéressé (1881), et une du budget de la commune (1882).

Les envois à faire par MM. les sous-préfets devront être accompagnés d'états récapitulatifs.

Les renseignements fournis les années précédentes, à l'appui d'un certain nombre de demandes de secours, étaient encore inexacts. Certains établissements de bienfaisance n'ont pas accusé toutes leurs ressources. Quelques-uns n'ont renseigné que sur leurs revenus personnels, sans tenir compte des dons qui leur ont été faits, et des subventions communales; d'autres ont indiqué des chiffres sans les justifier. Je dois vous prévenir, messieurs, que, en exécution des recommandations exprimées par le Conseil général, les renseignements à l'appui des nouvelles demandes de secours seront soigneusement contrôlés, et que les établissements qui seraient reconnus avoir majoré le nombre de leurs pauvres, seraient susceptibles d'être privés de toute subvention.

La Chambre de discipline des notaires de l'arrondissement de Lille vient de se constituer comme suit pour 1882-1883 :

Me Meurillon, de Comines, président ;
Me Herbout, de Lille, 1er syndic;
Me Debruyn, d'Armentières, 2e syndic;
M. Duchange, de Roubaix, rapporteur;
Me Jules Lefebvre, de Lille, secrétaire;
Me Dujardin, de Lille, trésorier;
MMes Lebigre, de Lille; Collette, de Seclin ; D'Halluin, de Linselles, membres.

Le Congrès des numismates a eu lieu hier comme nous l'avons annoncé.

La Société royale de numismatique de Belgique, présidée par M. R. Chalon, est venue tenir à Lille sa réunion extraordinaire. Elle a été reçue à la gare par les associés étrangers, arrivés la veille et le matin, et par la Commission du Musée de numismatique, accompagnée des présidents de la Société des sciences et de la commission historique.

Après une visite au Palais-Rameau et aux Musées de l'Hôtel-de-Ville, où les honneurs ont été faits par MM. Meurein délégué par M. le maire empêché, et M. Ozenfant, la séance solennelle a eu lieu dans la salle de la Société des sciences, où des lectures et d'intéressantes communications ont été faites par MM. le général Cocheteux, De Schodt, Dancoisne et Chautard.

La distribution d'une médaille commémorative portant le nom de chacun des membres présents, a terminé la séance qui a été suivie d'un banquet à l'Hôtel de l'Europe.

Il paraît que bon nombre de communes ne s'empressent pas d'obtempérer aux prescriptions de la nouvelle loi sur l'instruction primaire laquelle met à leur charge certaines portions du traitement des instituteurs et des institutrices.

La chose a même été siloin dans le Nord, qu'il a fallu autoriser M. le trésorier général à faire les avances nécessaires à cet effet.

Une circulaire de M. le préfet, en date du 1er mai (bulletin n° 18 des *Actes* de la préfecture), dont nous donnons ci dessus des extraits, constate ce fâcheux état de choses, tout en faisant appel au « *bon vouloir* des administrations municipales du Nord, pour tout ce qui touche à l'instruction primaire ».

D'abord les contingents doivent être versés par les communes aux recettes des finances, en cinq termes, dans les proportions et aux époques ci-après, savoir :

Un quart dans la 1re quinzaine de janvier ;
Id id. d'avril;
Id id de juillet.
Deux douzièmes au commencement d'octobre ;

Un douzième dans les dix premiers jours de décembre.

Ces prescriptions, dit M. le Préfet, dont l'exacte application est nécessaire au fonctionnement régulier du service, n'ont pas été fidèlement exécutées par toutes les communes du département.

« Un certain nombre ont apporté des retards plus ou moins prolongés à opérer leurs versements, et aujourd'hui, elles restent débitrices de sommes importantes sur leur contingent de 1881, et, ce qui est plus grave, sur les contingents afférents aux exercices 1878, 1879 et 1880.

» Un tel état de choses aurait pu occasionner la suspension du payement des instituteurs et institutrices dans les communes retardataires, si M. le Trésorier-Général n'avait pas été autorisé, par dérogation aux règles de la comptabilité, et sous sa responsabilité personnelle, à pourvoir à l'acquittement des traitements.

« Cette situation irregulière ne saurait se prolonger davantage, et, dans le but d'y apporter un remède, M. le ministre des finances vient d'inviter M. le trésorier-général à dresser le tableau de toutes les communes qui n'ont pas rempli les obligations leur incombant pour le service de l'instruction rimaire. Ce tableau fera connaître, en regard du nom de la commune, le montant des contingents, les sommes versées, le reste à verser et les motifs du non-versement.

» Afin de se rendre un compte exact de la situation des choses, M. le ministre désire que je lui adresse, aussitôt que possible, un état semblable à celui qui m'aura été remis par la trésorerie générale, et complété par l'indication, d'une part, du montant des versements effectués par les communes, et, d'autre part, s'il y a lieu, des motifs particuliers qui n'auraient pas permis aux communes de verser encore l'intégralité de leurs contingents, ainsi que des mesures adoptées en vue d'arriver à ce résultat.

» J'espère, Messieurs, qu'il me suffira de vous signaler cette situation pour que tous vos efforts tendent à y remédier. Les communes n'ayant à faire aucun prélèvement sur leurs revenus ordinaires pour les traitements de l'année courante, il importe qu'elles mettent à profit cette circonstance qui leur rendra plus facile l'acquittement des reliquats dûs sur les exercices antérieurs.

» Si les crédits nécessaires n'avaient pas été ouverts dans les budgets, je vous invite à profiter de la session de mai pour provoquer des assemblées communales, le vote de ces crédits et des ressources nécessaires pour subvenir à la dépense. Les municipalités ont trop à cœur tout ce qui touche à l'intérêt des services scolaires, pour ne pas s'empresser de répondre aux propositions que vous voudrez bien leur faire à ce sujet.

» Laissez-moi espérer, Messieurs, que l'état que je transmettrai à M. le Ministre, *le 15 juin prochain*, sera négatif quant aux versements de contingents arriérés à effectuer. Je serai heureux de pouvoir signaler le bon vouloir des Administrations municipales du Nord, pour tout ce qui touche à l'Instruction primaire. »

Une recette utile pour les propriétaires de jardins :

« L'humidité du printemps favorise la multiplication des limaçons, on ne saurait donc trop s'empresser d'y mettre bon ordre.

« Voici un moyen infaillible :

» Les limaçons et limaces périssent immédiatement si on les peut mettre en contact avec du carbonate de soude (les « cristaux » des caisiniérces) en poudre sèche, ou avec une solution aqueuse assez concentrée de cette même substance.

On saupoudre donc isolément les petites bêtes, ou bien l'on arrose de la solution les endroits infestés.

Hier matin, vers onze heures, un accident s'est produit aux environs du marché de la Nouvelle-Aventure, à Lille. Un journalier, nommé Auguste Chorand, a glissé en sortant de la halle sur des débris de légumes, imprudemment laissés sur le pavé, et, dans sa chûte, il s'est brisé la jambe droite. On l'a transporté à Ste-Eugénie.

Nous nous sommes déjà souvent élevés contre la mauvaise habitude qu'ont certaines personnes de jeter des détritus sur le pavé. Cela est dangereux ; l'exemple d'aujourd'hui ne sera-t-il pas perdu ?

L'Harmonie de Lille vient de perdre son secrétaire, l'honorable M. Oscar Barbet. Ses obsèques auront lieu mercredi.

On parle de M. Mathelin pour la succession de M. Constant dans le commandement du bataillon de Lille.

Le Théâtre de l'Ambigu de Paris, va bientôt donner une pièce sur laquelle on compte beaucoup. C'est un drame militaire et patriotique : *le Siége de Lille*, qui comporte un grand développement de mise en scène et une très importante figuration.

L'auteur de ce drame, en huit tableaux, est M. Armand d'Artois, le collaborateur de notre confrère et ami, Maurice Gerard.

Samedi, une jeune fille de 13 ans, Flore L..., servante chez un boulanger, entrait à l'hôpital Sainte-Eugénie où elle devait être traitée pour une affection nerveuse qu'un médecin de la ville avait diagnostiquée.

Quelle ne fut pas la surprise de l'interne de garde, M. Legay, lorsqu'il vit la malheureuse enfant accuser tous les symptômes de l'hydrophobie ! Il lui fit immédiatement mettre la camisole de force, en dépit des protestations énergiques et des cris véhéments de la malade.

Cette malheureuse est morte dimanche à midi.

Le cas est d'autant plus intéressant que la jeune fille ne se souvenait pas d'avoir été mordue par un chien.

Capelle. — Le *Petit Nord* nous apprend que le sieur Joseph M... cultivateur, A FAILLI S'EMPRISONNER vendredi en buvant de l'eau dans laquelle on avait, par mégarde, laissé tomber et séjourner des allumettes chimiques.

Marquise. — La situation des usines et hauts fourneaux de Marquise ne s'est guère modifiée.

L'ancien directeur, à la suite des derniers évènements, a donné sa démission qui a été acceptée par le conseil d'administration.

Depuis huit jours environ, l'établissement possède un nouveau directeur, M. Sticher, qui, malgré toute sa bonne volonté, ne peut apporter grande amélioration dans l'état des choses.

Tous les ouvriers de la fonderie sont partis, il ne reste plus qu'une centaine de forgerons qui se trouveront largement rémunérés de leur travail tant que les fournisseurs consentiront à délivrer des matières premières. Malheureusement, les fontes fournies dans ces derniers temps étaient en quantité insuffisante.

Malgré tous ces déboires, en raison des soins qui ont toujours été apportés dans la fabrication et qui ont fait la juste renommée des usines de Marquise, de nombreuses commandes continuent à être faites, mais il n'est pas possible de les satisfaire, pour les raisons déjà mentionnées.

Chose bizarre, cette situation qui fait l'objet de tant de commentaires dans les régions industrielles et dont tous les journaux se sont occupés, semble ici n'être que d'un mince intérêt. Les ouvriers conservent un mutisme complet; en quelque sorte ils n'ont pas encore la parfaite conscience de la situation.

On se rappelle que les cantiniers avaient dernièrement refusé de livrer des marchandises aux ouvriers qui leur devaient deux mois d'avances.

Les ouvriers ont été payés complètement (en plusieurs fois), et sur les arriérés qui leur étaient dus, il leur a été retenu le montant de leurs créances aux cantiniers.

Mais, est-il bien vrai, ainsi que la chose se dit tout bas, que plusieurs cantiniers n'auraient pas encore reçu les sommes retenues ? C'est ce que nous ignorons.

Jusqu'à présent, aucune offre réellement sérieuse n'a été faite pour l'achat des usines. On sait qu'elles seront vendues le 21 du présent mois.

Les mises à prix sont de 500,000 fr. pour la grande usine et 100,000 pour la petite.

La population ouvrière reste parfaitement calme : du reste il est bon de faire remarquer que le mot *grève* a été improprement employé par des journaux du département du Nord. Jamais les ouvriers n'ont montré la moindre hostilité ; ce sont les administrateurs qui se sont vus dans la triste obligation de suspendre le travail, faute de fonds. Ce n'en est que plus malheureux pour les ouvriers qui, soit dit en passant, trouveront difficilement du travail ailleurs, étant donné qu'à l'usine de Marquise, chacun avait une occupation spéciale. Ce qui faisait auparavant la richesse de l'établissement cause aujourd'hui la ruine de ceux qui ont si puissamment et si longuement contribué à établir sa bonne renommée.

Valenciennes. — Dimanche soir, vers quatre heures et demie, la foule réunie sur la place d'Armes où se faisait entendre la musique du 127e de ligne, a été vivement impressionnée par un sinistre cortège qui s'est dirigé vers la Morgue; un homme entouré de plusieurs gendarmes et agents de police, précédait un cadavre, tandis qu'un autre agent portait une barre de fer et un couteau ensanglanté.

Voici le drame qui venait d'avoir lieu :

Le nommé Cartigny, âgé de 65 ans environ, rémouleur, demeurant rue de l'Escaut, vivait avec sa femme et son beau-fils, Henri Fromont, âgé de 32 à 35 ans, fort mauvais sujet ayant déjà subi une condamnation pour attentat à la pudeur. De fréquentes disputes avaient lieu entre le père et le beau-fils.

Dimanche, vers deux heures et demie, une nouvelle discussion s'engagea et Fromont, s'armant d'une barre de fer, se précipita sur son beau-père qui était en train de repasser un couteau. Que se passa-t-il alors ?

Celui-ci, dans un accès de colère, ou peut-être pour se défendre, (l'enquête le démontrera,) en frappa Fromont, qui tomba pour ne plus se relever.

Douai. — La Gare de Douai a été le théâtre, la nuit dernière, d'un terrible accident.

Un maréchal-des-logis d'artillerie, de service à la gare, a été atteint par un train de manœuvres et coupé en deux.

Une enquête a été ouverte sur les circonstances dans lesquelles cette mort s'est produite.

D'après nos renseignements particuliers, ce sous-officier, Querette, se serait donné volontairement la mort : il est âgé de 24 ans et appartenait au 15e régiment d'artillerie. On suppose que ce maréchal-des-logis, craignant une punition, aura pris la funeste résolution de mettre fin à ses jours.

Il a dû traverser douze voies pour arriver à l'emplacement où il a rencontré le train de manœuvres qui fonctionnait alors dans la gare.

— Le ministre de la guerre vient d'accorder à cette ville une subvention de 62,000 francs pour l'élargissement de la porte d'Octe, qui relie Douai à Dorignies.

La ville n'aura à payer que 25,000 fr.

— Dimanche, 7 mai, a eu lieu, à Douai, une réunion de la Métallurgie. Les Chaudronniers en fer de Lille et la Société corporative des Mécaniciens du département du Nord, avaient délégué plusieurs de leurs membres, afin de démontrer à leurs collègues de Douai et des environs l'utilité des syndicats, le progrès qu'ils font dans le Nord et combien la nécessite de faire partie de l'Union de la Métallurgie de la région du Nord, dont ils ont donné lecture des statuts.

Après avoir démontré les différentes réformes obtenues par le syndicat, notamment sur les assurances contre les accidents dans les ateliers, ils ont manifesté le désir que la loi sur les syndicats professionnels votée par la Chambre, actuellement au Sénat, recoivent le plus promptement possible une solution ; ils ont donné aussi connaissance d'un projet de loi sur l'établissement des chambres de travail basé sur les chambres de commerce existantes.

Les délégués de Lille ont engagé leurs collègues a se constituer en syndicat afin de prendre part aux travaux du Congrès de la Métallurgie du Nord, qui doit avoir lieu incessamment; il a été procédé ensuite à la nomination d'une commission provisoire de cinq membres dont les noms suivent et à qui les adhérents pourront s'adresser :

Warnier, tourneur, rue de Lille, 46, à Douai. — Emery, chaudronnier, en fer, rue de l'Ecole, cour Delory, à Dorignies ; — Pierre Florimond, chaudronnier en cuivre à Corbehem ; — Frère François, forgeron, et Bourret, ajusteur à Douai.

Cambrai. — Le bureau de la commission des monuments à élever, dans la cathédrale de Cambrai, aux cardinaux Giraud et Régnier, s'est réuni pour désigner les artistes auxquels serait confiée l'exécution de ces statues.

Le choix s'est arrêté sur M. Craud, de Valenciennes, pour la statue du cardinal Giraud, et sur M. Noël, de Saint-Omer, pour celle du cardinal Régnier.

— Hier, à 9 heures du soir, on pouvait apercevoir, des abords de la ville, les sinistres clartés d'un violent incendie.

Le feu, en effet, consumait, à Cagnoncles, trois maisons et deux granges.

Nous ignorons la cause de cet incendie et le chiffre des pertes qu'il a occasionnées.

Dunkerque. — On lit dans l'*Autorité* :

Nous avons annoncé sous réserve dans un précédent numéro que M. A. d'Huist, ex-directeur de la Banque de Prêts à l'industrie avait été arrêté de nouveau à Lille.

Ce gentleman vient d'être ramené à Dunkerque par deux gendarmes et il a été écroué à la prison de la ville aussitôt son arrivée, qui a eu lieu hier, par le train de 9 heures, 28, du matin.

La Banque de Prêts à l'industrie n'est réellement pas chanceuse, c'est déjà le deuxième directeur à Dunkerque dont *elle a à se plaindre;* et il paraît qu'ailleurs elle n'est souvent pas plus heureuse.

Il y a peut être là une situation anormale et dont il conviendrait de rechercher les causes.

Samer. — Mercredi dernier, 3 mai, un orage très sérieux a éclaté sur Samer et Wierre-au-Bois. De trois côtés différents montaient des nuages orageux, qui, poussés par le vent du sud, semblaient se diriger vers les forêts d'Hardelot, de Boulogne et sur Samer.

Le vent changeant soudain et soufflant S.-O., fit concentrer les trois orages qui éclaterent avec un fracas épouvantable de tonnerre et d'éclairs, bientôt accompagnés de grêlons énormes.

Les pertes sont sérieuses, les vitraux des serres et des couches de jardins ont été brisés. Les jardins sont dévastés, et, dans la campagne, les seigles et les blés avancés sont compromis.

Arras. — M. Bouchardy, inspecteur primaire (1re classe) de la circonscription d'Arras, est nommé inspecteur primaire (même classe) de la 1re circonscription de la même ville. Par suite, le poste de la 2e circonscription est vacant.

Lestrem. — Le Conseil municipal de Lestrem a nommé M. de la Giclais, maire, en remplacement de M. Daquin, décédé.

M. de la Giclais a été élu par 15 voix sur 18.

Calais — Sir Edward Walkin, au nom de la Compagnie du chemin de fer sous-marin, a informé le ministre anglais des travaux publics que les travaux du tunnel ne seront pas poussés plus avant dans la direction de la mer. On continue toutefois à travailler pour élargir les approches du tunnel dans les limites des propriétés de la Compagnie. Les ouvrages seront prochainement inspectés par ordre du ministre de la guerre.

Bapaume. — Mgr Lequette a béni et inauguré solennellement, aujourd'hui, le collège dont sa royale magnificence a voulu doter Bapaume. Cette fête a été la légitime récompense et le couronnement d'infatigables travaux et d'héroïques efforts. Des œuvres comme celle-là ne se fondent point en un jour, et sans peine ni labeur. Le moment viendra de redire les nobles courages qui l'ont menée à bonne fin.

La cérémonie religieuse a commencé à neuf heures et demie. Monseigneur a dîné ensuite au milieu de ses enfants, et, l'après-midi, il a assisté à une représentation que lui ont donné ces mêmes enfants, pressés de témoigner à leur fondateur et père, toute la gratitude de leurs jeunes cœurs.

COUR D'ASSISES DU NORD

PRÉSIDENCE DE M. MAUFLASTRE.

CONSEILLERS : DANNOY ET VAUDELET.

MINISTÈRE PUBLIC : M. CHALOUPIN.

Audience du 8 mai

1re *affaire.* — **Vols qualifiés.**

Ils sont condamnés savoir : Siellet, Alglave, Barautteau, Desseinne, Point à chacun 3 mois de prison. Descaillaux est acquitté.

Mes Rombaut, E. Legrand, Mattu et D'Hooghe, sont assis au banc de la défense.

2e *Affaire.* — **Attentats à la pudeur**

Le prévenu interrogé, fait connaître qu'il s'appelle Bailly Nicolas, ouv